Vocabulaire de terminologie géographique

Publication officielle

Anse...	Lac...
Batture...	Marécage...
Cairn...	Niche...
Domaine...	Ös...
Estuaire...	Place...
Forêt...	Quartier...
Golfe...	Région...
Haut-fond...	Savane...
Île...	Tourbière...
Jardin zoologique...	Vallée...
Kettle...	Zec...

Édition provisoire

Québec

Gouvernement
du Québec
Commission de toponymie

SIGNIFICATION DES STATUTS

- **Normalisé**

  Signifie que, "Dès la publication à la Gazette officielle du Québec de termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation".
  (Charte de la langue française, art. 118).

- **Recommandé**

  Signifie que le terme défini a fait l'objet d'un avis de recommandation à caractère incitatif.

- **Recommandé***

  Signifie que le terme est recommandé dans un premier temps, mais en instance de normalisation. La période probatoire minimum est un an après la publication à la Gazette officielle du Québec.

Cet ouvrage a été préparé
sous la direction de
Jean-Claude Fortin, géographe
Secrétaire de la Commission de toponymie
et du Comité de terminologie géographique

Collaboration

Réal Dumoulin

Traitement de texte

Carole Guimont

Commission de toponymie
Mai 1985

Dépôt légal - 2e trimestre
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-2-550-12008-6

Table des matières

Membres de la Commission de toponymie et du Comité de terminologie géographique		1
Avant-propos		2
Note explicative		5
Vocabulaire de terminologie géographique		7
Annexe 1	Liste des termes exclus du vocabulaire géographique	30
Annexe 2	Liste des termes géographiques à l'étude	32
Annexe 3	Liste des termes géographiques normalisés et recommandés, regroupés selon la nature de la décision, et leurs coordonnées de publication	35
Index		40

MEMBRES DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

François Beaudin, président

Pierre Auger

Andrée Désilets

Philo Desterres

Henri Dorion

Christian Morissonneau

Marie Picard

MEMBRES DU COMITÉ DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE

Jean-Claude Fortin, secrétaire

Christian Bonnelly

Nicole Carette

Fernand Grenier

Jean Poirier

Carole Verreault

Adjoint administratif

Réal Dumoulin

Recherche

Madeleine Perron

Avant-propos

La **Charte de la langue française** (L.R.Q., chapitre C-11), adoptée en 1977 par l'Assemblée nationale du Québec, confie à la Commission de toponymie un mandat explicite relativement à la terminologie géographique. Selon l'article 125, paragraphe c, "la Commission doit établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office". L'Office de la langue française, dont il est question ici, doit, quant à lui, en vertu de la même **Charte**, article 113, paragraphe a, "normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve".

La Commission de toponymie et l'Office de la langue française jouent donc des rôles complémentaires en ce qui concerne la terminologie géographique. La Commission propose des définitions de termes reliés à la géographie et à la toponymie. L'Office les approuve et en fait la publication à la **Gazette officielle du Québec**. Toutefois ces deux organismes ont jugé bon, de part et d'autre, de se doter chacun d'un organe conseil: la Commission de terminologie pour l'Office de la langue française et le Comité de terminologie géographique pour la Commission de toponymie. Voilà donc présentés les quatre principaux acteurs qui interviennent dans le cheminement des dossiers terminologiques à caractère géographique.

Depuis 1979, 185 termes ont franchi toutes les étapes du processus de normalisation jusqu'à la publication des définitions à la **Gazette officielle**. Le présent recueil contient donc avant tout ces 185 définitions mais il se veut également un instrument d'information sur l'état de la situation du dossier terminologique à la Commission de toponymie. Ainsi, on trouvera donc intégrés à ce vocabulaire, suivant l'ordre alphabétique, des termes non définis ou non retenus par la Commission mais dont la présence dans un tel recueil a pour but de mettre l'usager sur la piste des termes normalisés et recommandés. Dans ces cas, l'inscription **VOIR** renvoie alors le lecteur au terme retenu et défini dans le présent vocabulaire. Il faut comprendre que les 45 termes en question doivent être bannis du vocabulaire géographique et remplacés respectivement par les termes corrects.

L'annexe 1 du présent ouvrage présente également la liste des termes exclus du vocabulaire géographique par la Commission de toponymie et pour chacun desquels un dossier a été constitué. Différentes raisons ont incité la Commission à ne pas favoriser ces 68 termes. Voici les principales justifications qui sont évoquées lors du rejet d'un terme: 1) un autre terme plus adéquat existe; 2) le terme lui-même n'est pas retenu mais ses principaux syntagmes sont définis; 3) le terme appartient davantage à la langue générale qu'au vocabulaire géographique; 4) le terme est polysémique ou il constitue un régionalisme dont le sens peut varier d'une région à l'autre; 5) le terme exprime une réalité non existante au Québec ou qui n'est pas nommée; 6) le terme présente un caractère désuet; 7) le terme provient d'une autre langue et compte un ou plusieurs équivalents français. Il est toutefois important de préciser ici que l'élimination d'un terme n'entraîne pas automatiquement son rejet de la toponymie puisque certains de ces termes existent et sont acceptés à titre d'élément générique d'un toponyme.

L'annexe 2 présente la liste des termes géographiques à l'étude. Sur les 226 termes inscrits, 84 forment le résidu du premier mandat que s'était donné la Commission de toponymie, lequel est sur le point de se terminer. Ces derniers dossiers sont à l'une ou l'autre des étapes du processus de normalisation. Quant aux autres termes qui composent cette liste, soit 142 nouvelles entrées, ils forment le menu du prochain mandat du Comité de terminologie géographique et de la Commission de toponymie pour les prochains mois, c'est-à-dire à compter d'avril 1985.

L'annexe 3 reprend les 185 termes géographiques normalisés ou recommandés ayant fait l'objet d'une publication à la **Gazette officielle du Québec** entre le 4 octobre 1980 et le 9 mars 1985 et pour chacun, on rappelle, à toutes fins utiles, la date de la publication. Les termes y sont répartis dans quatre groupes, deux présentant les avis de normalisation et deux autres présentant les avis de recommandation. Les avis de normalisa-

tion sont subdivisés en deux listes: les génériques odonymiques et les autres termes normalisés. Les avis de recommandation sont également scindés en deux listes: les termes en instance de normalisation et les termes simplement recommandés. Les principaux éléments distinctifs de ces quatre groupes de termes sont décrits dans la note explicative précédant le vocabulaire de terminologie géographique.

L'index, pour sa part, compte 506 inscriptions, donc autant de termes différents, pour la plupart essentiellement géographiques, sur lesquels la Commission de toponymie a porté, jusqu'ici, un intérêt dans le cadre de son mandat de normalisation confié par le législateur. Ce ne sont là toutefois que les termes les plus utiles à l'Administration et il va sans dire que la Commission continue de compléter sa banque de termes géographiques afin d'en faire l'étude éventuellement. Dans cette optique, nous invitons toutes les personnes intéressées à nous communiquer les termes géographiques qu'elles souhaiteraient voir versés dans cette banque terminologique.

C'est dans cette perspective de mi-mandat que la Commission de toponymie a décidé de publier, sous forme d'édition provisoire, le premier Vocabulaire de terminologie géographique.

Jean-Claude Fortin

Note explicative

L'article 118 de la **Charte de la langue française** stipule que "Dès la publication à la Gazette officielle du Québec des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation".

Les termes définis dans ce vocabulaire ne sont cependant pas tous normalisés au sens propre de l'article 118 de la **Charte**, c'est-à-dire avec la contrainte de l'emploi obligatoire. En effet, seulement 96 des 185 termes définis portent la mention **Normalisé** à la droite de la définition. Les autres termes comportent les mentions soit **Recommandé**, soit **Recommandé***. C'est ainsi que ces deux autres niveaux de pondération s'inscrivent eux aussi dans le processus de normalisation mais à des degrés moindres ou différents.

Recommandé signifie que le terme défini a fait l'objet d'un avis de recommandation et on compte 68 termes avec ce type d'avis. Le caractère obligatoire fait ici place au caractère incitatif. Voici en quelques lignes et d'une façon non exhaustive, les principaux critères qui fondent respectivement une décision de normalisation ou une décision de recommandation.

DÉCISION DE NORMALISATION

. la définition du terme permet de faire une distinction nette avec d'autres notions connexes,
. le terme est privilégié aux dépens d'un ou plusieurs autres en usage,
. la définition du terme lève une ambiguïté de sens.

DÉCISION DE RECOMMANDATION

- le terme appartient déjà à la langue générale,
- le terme est déjà défini dans une loi,
- les spécialistes n'ont pas fait l'unanimité sur toutes les réalités évoquées par le terme défini,
- la notion est en évolution.

Quant au statut **Recommandé***, il faut préciser qu'il s'applique à un terme recommandé dans un premier temps, mais en instance de normalisation. Ce statut intermédiaire a été institué au cours du printemps 1984 par l'Office de la langue française et il indique l'intention de procéder à un avis final de normalisation après une période probatoire minimale de douze mois. Cette nouvelle pratique, prudente, permet dorénavant à tous les intéressés de formuler entre temps leurs commentaires. Seulement 21 termes font actuellement partie de ce groupe mais ce nombre augmentera rapidement en raison de la nouvelle politique de normalisation.

VOCABULAIRE DE TERMINOLOGIE GÉOGRAPHIQUE

A

ABOUT, n.m. — Recommandé
Espace résiduel entre deux rangs, résultant d'un découpage cadastral.

ABRUPT, n.m. — Normalisé
Rupture de pente prononcée dans un versant.

AÉRODROME, n.m. — Recommandé*
Terrain aménagé pour le décollage et l'atterrissage des avions.

AÉROPORT, n.m. — Recommandé*
Lieu aménagé pour le trafic aérien, comportant l'ensemble des installations techniques et commerciales nécessaires.

ALLÉE, n.f. — Normalisé
Voie, chemin bordé d'arbres, de plates-bandes, de pelouses, et qui permet le passage, sert de lieu de promenade ou d'accès dans un jardin, un parc, un bois.

Ancrage
Voir **MOUILLAGE.**

ANSE, n.f. — Normalisé
Petite baie à contours arrondis.

Antre
Voir **CAVERNE.**

ARBORETUM, n.m. — Recommandé*
Lieu où l'on fait, dans un but scientifique, la culture et l'étude des arbres forestiers groupés suivant un ordre systématique ou phytogéographique.

ARCHIPEL, n.m. — Normalisé
Groupe d'îles.

Arrêt
Voir **ARRÊT FERROVIAIRE.**

ARRÊT FERROVIAIRE, n.m. — Recommandé*
Endroit prévu pour l'arrêt facultatif des trains.

Arrêt sur fanion
Voir **ARRÊT FERROVIAIRE.**

Astroblème
Voir **CRATÈRE MÉTÉORIQUE.**

AUTOROUTE, n.f. Normalisé
Voie de communication à chaussées séparées, exclusivement réservées à la circulation rapide, ne comportant aucun croisement à niveau et accessible seulement en des points aménagés à cet effet.

AVENUE, n.f. Normalisé
1° Voie de communication urbaine plus large que les rues, desservant un quartier ou une partie d'une ville, ou pouvant conduire à un lieu bien identifié.
2° Dans un système de dénomination basé sur l'orientation des voies de circulation (plan en damier), voie urbaine située dans un axe perpendiculaire à celui des voies portant le nom de rue.
Note.- Dans un tel système, les avenues sont généralement orientées dans la direction nord-sud.

B

BAIE, n.f. Normalisé
Échancrure profonde d'un littoral ou d'une rive.

Baignage
Voir **MOUILLAGE.**

Baissière
Voir **FONDRIÈRE.**

BANC, n.m. Normalisé
En milieu aquatique, accumulation de matériaux qui peut découvrir.

BANC DE PÊCHE, n.m. Normalisé
Secteur de la mer favorable à la pratique de la pêche commerciale.
Note.- Au Québec, on emploie souvent l'unité simple **banc** pour **banc de pêche.**

BANC DE SABLE, n.m. Normalisé
En milieu aquatique, accumulation de sable qui peut découvrir.

Barachois
Voir **LAGUNE.**

Normalisé

BARRE, n.f.
Haut-fond qui se forme à l'embouchure d'un cours d'eau ou parallèlement à la côte.

Barrière
Voir **POSTE D'ACCUEIL.**

Base d'hydravions
Voir **HYDROBASE.**

Recommandé

BASE MILITAIRE, n.f.
Lieu où se retrouvent en permanence des logements, des équipements et autres services utiles à l'armée.

Bas-fond
Voir **FOSSE.**

Normalisé

BATTURE, n.f.
Portion étendue et plate d'un rivage affectée par la fluctuation du niveau des eaux.

Recommandé*

BLEUETIÈRE, n.f.
Terrain où abonde le bleuet.

Bogan
Voir **BRAS MORT.**

Recommandé

BOIS, n.m.
Étendue de terrain peuplée d'arbres, habituellement associée à l'habitat humain.

Boisé
Voir **BOIS.**

Recommandé

BOSQUET, n.m.
Groupe d'arbres et d'arbustes servant le plus souvent à des fins utilitaires ou décoratives.

Normalisé

BOULEVARD, n.m.
Artère à grand débit de circulation reliant diverses parties d'un ensemble urbain et comportant habituellement au moins quatre voies, souvent séparées par un terre-plein.

Normalisé

BRANCHE, n.f.
Chacune des ramifications d'un cours d'eau principal.

BRAS, n.m. — Normalisé
Subdivision latérale d'un cours d'eau due à la présence d'une île.

BRAS MORT, n.m. — Recommandé
Bras abandonné d'un cours d'eau, où souvent stagnent les eaux.

BRISANT, n.m. — Normalisé
Écueil proche d'une côte sur lequel les vagues se brisent et déferlent.

BUREAU DE POSTE, n.m. — Recommandé
Établissement où s'exerce le service du courrier pour un territoire donné.

BUREAU DE POSTE MILITAIRE, n.m. — Recommandé
Bureau de poste exploité par le ministère de la Défense nationale.

BUTTE, n.f. — Recommandé
Petite colline.

Buttereau
Voir **BUTTE, DUNE.**

C

CAIRN, n.m. — Recommandé
Monticule ou tumulus édifié en terre ou en pierre et servant de repère ou de souvenir.

Camp d'automne
Voir **CAMP SAISONNIER.**

Camp de bûcherons
Voir **CAMP FORESTIER.**

Camp de printemps
Voir **CAMP SAISONNIER.**

Camp d'été
Voir **CAMP SAISONNIER.**

Camp d'hiver
Voir **CAMP SAISONNIER.**

CAMP FORESTIER, n.m. — Recommandé*
Lieu où sont regroupées les habitations et les installations servant aux travailleurs en forêt.

CAMP MILITAIRE, n.m. — Recommandé
Lieu où l'armée installe de façon plus ou moins permanente des tentes, baraquements ou autres abris.

CAMP SAISONNIER, n.m. — Recommandé*
Lieu où les Amérindiens et les Inuit installent leurs tentes pour un séjour provisoire, selon l'époque de l'année.

Camping
Voir **TERRAIN DE CAMPING.**

CANAL, n.m. — Normalisé
Voie d'eau artificielle.

Canal de navigation
Voir **CANAL.**

CANYON, n.m. — Normalisé
Gorge creusée par un cours d'eau dans la roche sédimentaire.

CAP, n.m. — Recommandé
Saillie de terre élevée et massive, qui s'avance dans une étendue d'eau.

Carré
Voir **PLACE, SQUARE.**

CARREFOUR, n.m. — Normalisé
Lieu relativement large, par opposition au simple croisement, où se rencontrent plusieurs voies de communication.

CASCADE, n.f. — Recommandé
Chute d'eau de faible débit, comportant ordinairement plusieurs paliers.

CASCATELLE, n.f. — Recommandé
Petite cascade.

CATARACTE, n.f. — Recommandé
Chute d'un grand cours d'eau, dont la dénivelée est importante.

CAVERNE, n.f. — Recommandé
Cavité naturelle de grande taille, creusée dans le roc.

Caye
Voir **RÉCIF, ROCHER.**

CÉDRIÈRE, n.f. — Recommandé*
Terrain où abonde le thuya.
Note.- Le thuya est communément appelé cèdre au Québec.

CENTRE DE SKI, n.m. — Recommandé
Lieu pourvu d'installations élémentaires pour la pratique du ski.

CENTRE DE VILLÉGIATURE, n.m. — Recommandé
Lieu de séjour pour les vacanciers.

CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA NATURE, n.m. — Recommandé
Espace aménagé de façon à favoriser l'observation et la connaissance du milieu naturel ainsi que l'initiation à la conservation de la nature.

Centre domiciliaire
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

CHAÎNE DE MONTAGNES, n.f. — Normalisé
Système montagneux formé par plissement, disposé en long.

CHAMP, n.m. — Recommandé
Pièce de terre cultivable.

CHEMIN, n.m. — Normalisé
Voie de communication d'intérêt local, en milieu rural et d'importance secondaire par rapport à la route.

Chenail
Voir **CHENAL.**

CHENAL, n.m. — Normalisé
Voie navigable, naturelle ou artificielle, entre des terres ou des hauts-fonds.

Chenal de navigation
Voir **CHENAL.**

CHUTE, n.f. — Normalisé
Masse d'eau tombant brusquement à l'emplacement d'une rupture de pente.

COL, n.m. — Normalisé
Dépression entre deux sommets offrant généralement un passage.

COLLINE, n.f. — Recommandé
Relief d'élévation modérée aux versants généralement en pente douce.

COMMUNE, n.f. — Recommandé*
Terrain servant de pâturage commun aux animaux de ferme dans un territoire municipal.
Note.- Cette institution remonte au régime français.

CONFLUENT, n.m. — Normalisé
Point de jonction de deux cours d'eau, de deux glaciers ou de deux courants marins.

CORDON LITTORAL, n.m. — Normalisé
Bande de sable ou de galets sise en bordure d'une côte ou d'une rive et enfermant le plus souvent une lagune.

CORNICHE, n.f. — Normalisé
Saillie naturelle surplombant une pente raide.

CÔTE, n.f. — Normalisé
Voie de communication ou partie d'une voie de communication qui suit une pente.

COTEAU, n.m. — Recommandé
Versant d'une colline ou d'une terrasse.

COUDE, n.m. — Normalisé
Angle saillant dans le tracé d'un cours d'eau à la suite d'un changement brusque de direction.

Coulée
Voir **RAVIN.**

COURANT, n.m. — Normalisé
Portion d'une masse d'eau qui se déplace dans une direction déterminée.

COURBE, n.f. — Normalisé
Inflexion dans le tracé d'un cours d'eau.

COURS, n.m. — Normalisé
Large voie de communication servant de promenade.

Cran
Voir **ROCHER.**

Cratère de météorite
Voir **CRATÈRE MÉTÉORIQUE.**

CRATÈRE MÉTÉORIQUE, n.m. — Recommandé
Dépression fermée, creusée dans la terre par la chute d'une météorite.
Note.- Dans le langage scientifique, on emploie de plus en plus **astroblème** pour désigner cette réalité.

CRÊTE, n.f. — Recommandé
Ligne de faîte d'un ensemble montagneux.

CREVASSE, n.f. — Normalisé
Fente profonde à la surface du sol ou d'un glacier.

CRIQUE, n.f. — Normalisé
Petite anfractuosité dans une côte rocheuse offrant un abri naturel aux embarcations.

Crique
Voir **RUISSEAU.**

CROISSANT, n.m. — Normalisé
Rue en forme de demi-cercle.

Cuvette de fusion
Voir **KETTLE.**

Cuvette de fusion de glace morte
Voir **KETTLE.**

Cuvette de fusion glaciaire
Voir **KETTLE.**

Cuvette de glace morte
Voir **KETTLE.**

D

DÉBARCADÈRE, n.m. — Recommandé
Emplacement dans un port, sur une côte ou sur un rivage, permettant l'embarquement et le débarquement des passagers et des marchandises.
Note.- En toponymie le terme **débarcadère** est préféré à son synonyne **embarcadère.**

DÉFILÉ, n.m. — Recommandé
Passage naturel, étroit et encaissé, entre des hauteurs.

Dépôt
Voir **DÉPÔT FORESTIER.**

DÉPÔT FORESTIER, n.m. — Recommandé
Centre d'approvisionnement et de ravitaillement d'une exploitation forestière, comprenant un ensemble de bâtiments devant être en usage pendant plusieurs années.

Normalisé

DÉTROIT, n.m.
Passage maritime naturel resserré entre deux côtes et faisant communiquer deux étendues d'eau.

Développement
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

Développement domiciliaire
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

Développement résidentiel
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

District
Voir **DISTRICT JUDICIAIRE.**

Recommandé

DISTRICT JUDICIAIRE, n.m.
Division territoriale constituée aux fins de l'administration de la justice.

Recommandé

DIVISION DE RECENSEMENT, n.f.
Division territoriale établie aux fins du recensement.

Recommandé*

DOMAINE, n.m.
Propriété foncière d'une certaine étendue, généralement caractérisée par un aménagement architectural ou paysager.
Note: La définition qui est donnée ici du terme **domaine** concerne la notion en tant qu'entité géographique. Le terme **domaine** est aussi utilisé couramment dans la dénomination de divers types de terrains et de lotissements résidentiels.

Domaine forestier
Voir **VILLAGE FORESTIER.**

Dôme
Voir **COLLINE.**

Normalisé

DUNE, n.f.
Relief de sable édifié par le vent.

E

Normalisé

ÉCHANGEUR, n.m.
Dispositif de raccordement de plusieurs voies routières (routes ou autoroutes) ne comportant aucun croisement à niveau.

ÉCUEIL, n.m. — Normalisé
Rocher ou amoncellement de roches à fleur d'eau, constituant un danger pour la navigation.

Embarcadère
Voir **DÉBARCADÈRE**.

ENSEMBLE RÉSIDENTIEL, n.m. — Recommandé
Groupement important d'habitations collectives ou individuelles auquel sont adjoints des éléments d'équipement collectif et qui présente une certaine unité architecturale.

ESCARPEMENT, n.m. — Normalisé
Pente raide qui délimite deux reliefs importants.

ESKER, n.m. — Normalisé
Accumulation de matériaux fluvio-glaciaires présentant l'allure d'une chaussée à bords raides, généralement sinueuse.

ESTRAN, n.m. — Normalisé
Partie du rivage qui découvre à marée basse.

ESTUAIRE, n.m. — Recommandé*
Embouchure plus ou moins évasée d'un organisme fluvial, caractérisée par la prédominance des phénomènes marins sur les phénomènes fluviaux.

ÉTANG, n.m. — Recommandé
Nappe d'eau de faible profondeur, souvent colonisée par la végétation.

F

FALAISE, n.f. — Recommandé
Escarpement ou abrupt façonné par la mer.

FJORD, n.m. — Normalisé
Vallée glaciaire aux parois escarpées, envahie par la mer.

FLÈCHE, n.f. — Normalisé
Bande de sable ou de galets sise en bordure d'une côte ou d'une rive dont au moins une extrémité est libre.

Flèche littorale
Voir **FLÈCHE**.

FLEUVE, n.m. — Normalisé
Cours d'eau important qui se jette dans la mer.

FLEUVE CÔTIER, n.m. — Recommandé
Petit cours d'eau qui prend naissance près des côtes et qui se jette dans la mer.

FONDRIÈRE, n.f. — Recommandé
Terrain bas souvent envahi par l'eau et généralement bourbeux.
Note.- Au Québec, **baissière** est le terme généralement utilisé.

FORÊT, n.f. — Recommandé
Vaste étendue de terrain peuplée d'arbres.

FORÊT DOMANIALE, n.f. — Recommandé
Forêt de l'État réservée pour les besoins de l'industrie régionale.
Note.- Définition à caractère administratif.

FORÊT EXPÉRIMENTALE, n.f. — Recommandé
Territoire forestier dont la gestion est confiée à un organisme de recherche avec le mandat d'y pratiquer des observations et des expériences propres au développement des sciences pures et appliquées.

FORT, n.m. — Recommandé
Ouvrage de fortification autrefois destiné à protéger un lieu stratégique.

FOSSE, n.f. — Normalisé
Dépression importante du fond de la mer, d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac.

FOSSÉ, n.m. — Normalisé
Tranchée servant à la réception ou à l'écoulement des eaux.

FOSSE À SAUMON, n.f. — Normalisé
Partie d'un cours d'eau généralement plus profonde et moins rapide que les eaux adjacentes, servant d'aire de repos au saumon dans sa montaison vers les frayères.

Fourche
Voir **CONFLUENT.**

G

Gare
Voir **GARE FERROVIAIRE.**

GARE FERROVIAIRE, n.f. — Recommandé*
Emplacement où se trouvent les installations ferroviaires et les bâtiments nécessaires au transit des voyageurs et des marchandises.

GOLFE, n.m. — Normalisé
Très vaste rentrant du littoral.

GORGE, n.f. — Normalisé
Vallée étroite et profonde aux versants rocheux escarpés.

GOULET, n.m. — Normalisé
Passage resserré entre un plan d'eau intérieur et la mer libre.

Grau
Voir **PASSE**.

GRÈVE, n.f. — Recommandé*
Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de matériaux grossiers.

GROTTE, n.f. — Recommandé
Cavité naturelle ou artificielle creusée dans le roc.

H

Halte
Voir **HALTE ROUTIÈRE**.

HALTE ROUTIÈRE, n.f. — Recommandé
Espace aménagé en bordure d'une route afin de permettre aux automobilistes de prendre du repos sans gêner l'écoulement de la circulation.

HAUT-FOND, n.m. — Normalisé
Élévation du fond de la mer ou d'un cours d'eau, dont le sommet est faiblement immergé et qui peut présenter un danger pour la navigation.

HYDROBASE, n.f. — Recommandé*
Plan d'eau pourvu des installations et services nécessaires au trafic des hydravions.

I

ÎLE, n.f. — Normalisé
Terre entièrement entourée d'eau.

Îlet
Voir **ÎLOT**.

ÎLOT, n.m. — Normalisé
Très petite île.

IMPASSE, n.f. — Normalisé
Chemin, rue sans issue.

J

JARDIN ZOOLOGIQUE, n.m. — Recommandé*
Parc où l'on garde en captivité des animaux sauvages ou exotiques, dans le but d'instruire et de récréer le public.
Note.- L'abréviation de **jardin zoologique** est **zoo** qui se prononce [zoo] et non pas [zu].

K

KETTLE, n.m. — Recommandé
Cavité en forme de chaudron résultant de la fusion tardive d'un culot de glace dans une plaine d'accumulation.

L

LAC, n.m. — Normalisé
Nappe d'eau douce entourée de terre, généralement pourvue d'un exutoire, ou élargissement d'un cours d'eau entraînant le dépôt de sédiments.

LAC ARTIFICIEL, n.m. — Normalisé
Nappe d'eau résultant de l'action humaine, destinée à des fins surtout récréatives.

LAC SALÉ, n.m. — Recommandé
Nappe d'eau résiduelle et sans écoulement, dont le taux de salinité est élevé.

LAGUNE, n.f. — Normalisé
Étendue d'eau salée ou saumâtre, isolée de la mer par une formation littorale généralement percée d'ouvertures.

LANGUE DE TERRE, n.f. — Recommandé
Bande de terre étroite et allongée qui sépare deux masses d'eau.

M

MARAIS, n.m. — Recommandé
Nappe d'eau stagnante de faible profondeur, envahie par la végétation aquatique.

Marche
Voir **MARAIS, MARÉCAGE.**

MARE, n.f. — Recommandé
Petite nappe d'eau stagnante et peu profonde, susceptible de s'assécher.

MARÉCAGE, n.m. — Recommandé
Étendue de terrain imprégnée ou recouverte d'eau, occupée par une végétation surtout arbustive.

Marsh
Voir **MARAIS, MARÉCAGE.**

MASSIF, n.m. — Recommandé
Ensemble montagneux non orienté qui se dégage du relief environnant.

MÉANDRE, n.m. — Normalisé
Arc prononcé du tracé d'un cours d'eau, caractérisé par le sapement de la rive concave et l'accumulation des alluvions sur la rive convexe.

MER, n.f. — Normalisé
Vaste étendue d'eau salée, distincte des océans par la moindre importance des fonds abyssaux et par l'extension souvent plus considérable des plates-formes continentales.

MONT, n.m. — Recommandé
Importante élévation se détachant du relief environnant.

MONTAGNE, n.f. — Recommandé
Relief élevé aux versants raides, occupant une grande superficie et appartenant à un système.

MONTÉE, n.f. — Normalisé
Voie en pente plus ou moins forte, conduisant à un lieu déterminé.

MOUILLAGE, n.m. — Normalisé
Emplacement favorable pour jeter l'ancre.

N

NICHE, n.f. — Recommandé
Enfoncement de forme plus ou moins hémisphérique entaillant une paroi.

O

Ös
Voir **ESKER**.

P

PARC DE RÉCRÉATION, n.m. — Recommandé
Parc destiné en priorité à favoriser la pratique d'une variété d'activités récréatives de plein air dans le respect du milieu naturel.

PARC PUBLIC, n.m. — Recommandé*
Espace vert aménagé dans une agglomération en vue de l'agrément de sa population.

PASSAGE, n.m. — Normalisé
Petite rue habituellement interdite aux voitures, souvent couverte, qui unit deux voies de communication.

PASSE, n.f. — Normalisé
Passage naturel, court et étroit, entre des terres ou des hauts-fonds.

PASSERELLE, n.f. — Normalisé
Pont étroit réservé aux piétons.

PÉNINSULE, n.f. — Normalisé
Avancée de la masse continentale dans la mer.

PÉPINIÈRE, n.f. — Recommandé
Terrain où l'on cultive de jeunes végétaux en vue de leur transplantation.

PIC, n.m. — Normalisé
Sommet rocheux aux flancs escarpés.

PIÉMONT, n.m. — Normalisé
Région inclinée aux formes ondulées, constituée de matériaux d'érosion étalés au pied d'un ensemble montagneux.

PISTE, n.f. — Normalisé
Chemin rudimentaire, généralement dans un lieu peu habité ou peu développé.

Piton
Voir **PIC**.

Normalisé

PLACE, n.f.
Espace découvert, généralement assez vaste, sur lequel débouchent plusieurs voies de circulation, la plupart du temps entouré de constructions et pouvant comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure.
Note.- La place est souvent désignée par une fonction urbaine (place de la Gare, place du Marché, place du Manège...) et elle est fréquemment dédicatoire (place Victoria, place Royale).
Au Québec, **place** constitue l'équivalent français de l'anglais **square**. L'usage qui consiste à désigner par le mot **place** un immeuble ou un ensemble d'immeubles, commerciaux ou autres, est fautif.

Recommandé*

PLAGE, n.f.
Portion dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.

Normalisé

PLAINE, n.f.
Surface étendue, généralement de basse altitude, peu accidentée et de faible dénivellation.

Normalisé

PLATEAU, n.m.
Vaste étendue de terrain, élevée et relativement uniforme, délimitée par des versants.

Recommandé

POINTE, n.f.
Saillie de terre allongée, généralement peu élevée, qui s'avance dans une étendue d'eau.

Normalisé

PONT, n.m.
Ouvrage permettant à une voie de communication de franchir un obstacle naturel ou une autre voie de communication.

Recommandé

PONT NATUREL, n.m.
Arche de pierre naturelle reliant deux points surélevés.

Recommandé

PORTAGE, n.m.
Sentier utilisé pour le transport des embarcations et des bagages afin d'éviter des obstacles à la navigation ou pour atteindre un lac ou un cours d'eau.

Recommandé*

POSTE D'ACCUEIL, n.m.
Bâtiment servant à des fonctions d'inscription, de renseignement ou de contrôle des usagers et des visiteurs qui veulent avoir accès à un territoire.

Poulier
Voir **FLÈCHE, CORDON LITTORAL.**

POURVOIRIE, n.f. — Recommandé
Établissement qui offre aux chasseurs et aux pêcheurs des installations et des services tels le logement, le transport, la location d'équipements et surtout la possibilité de pratiquer la chasse et la pêche sportives.

PRESQU'ÎLE, n.f. — Normalisé
Terre presque entièrement entourée d'eau, reliée au rivage avoisinant.

PROMENADE, n.f. — Normalisé
Voie spécialement aménagée à l'intention des promeneurs.

PROMONTOIRE, n.m. — Recommandé
Cap de grande dimension.

Puits
Voir **PUITS NATUREL, PUITS ARTÉSIEN.**

PUITS ARTÉSIEN, n.m. — Normalisé
Ouvrage destiné à capter l'eau d'une nappe souterraine sous pression, emprisonnée entre deux couches de terrain imperméable.

PUITS NATUREL, n.m. — Recommandé
Trou vertical ou d'inclinaison faible, grossièrement circulaire et de profondeur variable.

Q

Quartier résidentiel
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

R

RANG, n.m. — Normalisé
En milieu rural, voie de communication tracée perpendiculairement aux lots et desservant un ensemble d'exploitations agricoles.

RAPIDE, n.m. — Normalisé
Partie d'un cours d'eau, souvent hérissée de roches, où le courant devient rapide et agité par suite d'un resserrement du lit ou d'une faible augmentation de la pente.

RAVIN, n.m. — Normalisé
Entaille profonde et étroite sur un versant, creusée par les eaux de ruissellement.

RAVINE, n.f. — Normalisé
Petit ravin généralement non stabilisé.

RÉCIF, n.m. — Normalisé
Rocher ou amoncellement de roches à fleur d'eau, dans la mer, constituant un danger pour la navigation.

RÉGION, n.f. — Recommandé
Territoire relativement étendu possédant des caractères particuliers qui lui confèrent une certaine unité.

RÉGION ADMINISTRATIVE, n.f. — Recommandé
Division territoriale servant de cadre à l'activité des ministères et des organismes publics.

REMOUS, n.m. — Normalisé
Endroit dans un cours d'eau où l'eau s'agite dans un sens contraire au courant.

RÉSERVE MILITAIRE, n.f. — Recommandé
Territoire appartenant à la Défense nationale et servant aux activités de l'armée.

RÉSERVOIR, n.m. — Normalisé
Nappe d'eau à niveau contrôlé, dont la retenue sert à des fins surtout utilitaires.

RIGOLE, n.f. Normalisé
Sillon naturel ou artificiel collectant les eaux de ruissellement.

Rigolet
Voir **RIGOLE**.

RIVIÈRE, n.f. Normalisé
Cours d'eau d'importance variable recevant des tributaires et se déversant dans une nappe d'eau ou un cours d'eau plus important.

ROCHE, n.f. Normalisé
Bloc important de matière minérale.

ROCHER, n.m. Normalisé
Affleurement de la roche en place formant une éminence souvent abrupte.

ROUTE, n.f. Normalisé
Voie de communication large et fréquentée, de première importance par opposition au chemin, reliant deux ou plusieurs agglomérations.

RUE, n.f. Normalisé
1° Voie de communication généralement bordée de bâtiments dans une agglomération.
2° Dans un système de dénomination basé sur l'orientation des voies de communication (plan en damier), voie urbaine située dans un axe perpendiculaire à celui des voies portant le nom d'avenue.
Note.- Dans un tel système, les rues sont généralement orientées dans la direction est-ouest.

RUELLE, n.f. Normalisé
Petite rue étroite.

RUISSEAU, n.m. Normalisé
Très petit cours d'eau.

Ruisselet
Voir **RUISSEAU**.

S

SAVANE, n.f. — Recommandé*
Terrain bas, parfois marécageux, caractérisé par l'abondance des mousses et la rareté des arbres.

SECTEUR RÉSIDENTIEL, n.m. — Recommandé*
Secteur réservé à l'habitation.

SENTIER, n.m. — Normalisé
Chemin étroit à l'usage des piétons.

SENTIER DE MIGRATION, n.m. — Recommandé
Sentier tracé par le passage des caribous lors de leurs déplacements saisonniers.

SOMMET, n.m. — Normalisé
Point culminant d'un relief.

SOURCE, n.f. — Normalisé
Point d'émergence d'une nappe d'eau souterraine.

SQUARE, n.m. — Normalisé
Petit jardin public, généralement situé sur une place et entouré d'une grille.

Station
Voir **STATION DE CHEMIN DE FER.**

STATION DE CHEMIN DE FER, n.f. — Recommandé*
Gare ferroviaire de peu d'importance.

STATION DE SKI, n.f. — Recommandé
Lieu pourvu d'importantes installations destinées à la pratique du ski et au séjour des skieurs.

STATION FORESTIÈRE, n.f. — Recommandé
Établissement constitué d'un territoire forestier aménagé de façon polyvalente ainsi que d'un ensemble d'installations, de bâtiments et d'équipements, destiné à l'éducation, à la démonstration, à la recherche et à l'expérimentation forestières.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE, n.f. — Recommandé
Ensemble des installations et équipements nécessaires aux observations météorologiques.

STATION MILITAIRE, n.f. — Recommandé
Installation militaire moins importante qu'une base.

STATION RADAR, n.f. — Recommandé
Endroit où sont regroupées les installations nécessaires au fonctionnement d'un radar.

T

TERRAIN DE CAMPING, n.m. — Recommandé
Espace aménagé en vue du séjour des campeurs.
Note: En contexte, ce terme peut se réduire à **camping**.

TERRASSE, n.f. — Recommandé
Dépôt de matériaux meubles formant replat.

TOURBIÈRE, n.f. — Recommandé
Formation végétale en terrain humide, résultant de l'accumulation de matières organiques partiellement décomposées.

V

VALLÉE, n.f. — Normalisé
Dépression allongée délimitée par deux versants et généralement occupée par un cours d'eau ou une nappe d'eau.

VERSANT, n.m. — Recommandé
Surface déclive d'un relief marquant du paysage.

VILLAGE FORESTIER — Recommandé
Agglomération sans statut juridique établie en forêt, regroupant des travailleurs forestiers et leurs familles.

Villégiature
Voir **CENTRE DE VILLÉGIATURE**.

Z

ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE Recommandé
Territoire établi par l'État, destiné principalement au contrôle du niveau d'exploitation des ressources fauniques, et dont la gestion peut être déléguée à un organisme agréé.
Note.- L'acronyme **zec** peut être utilisé comme générique.

Zone résidentielle
Voir **SECTEUR RÉSIDENTIEL.**

Zoo
Voir **JARDIN ZOOLOGIQUE.**

Annexe 1

Liste des termes exclus du vocabulaire géographique

Note

Suite aux décisions de la Commission de toponymie, les termes suivants ont été exclus du vocabulaire géographique, non sans avoir fait l'objet d'une étude approfondie conservée dans un dossier spécifique dans chaque cas. Différentes raisons ont incité la Commission à ne pas favoriser ces 68 termes. Voici les principales justifications qui sont évoquées lors du rejet d'un terme: 1) un autre terme plus adéquat existe; 2) le terme lui-même n'est pas retenu mais ses principaux syntagmes sont définis; 3) le terme appartient davantage à la langue générale qu'au vocabulaire géographique; 4) le terme est polysémique ou il constitue un régionalisme dont le sens peut varier d'une région à l'autre; 5) le terme exprime une réalité non existante au Québec ou qui n'est pas nommée; 6) le terme présente un caractère désuet; 7) le terme provient d'une autre langue et compte un ou plusieurs équivalents français. Il est toutefois important de préciser ici que l'élimination d'un terme n'entraîne pas automatiquement son rejet de la toponymie puisque certains de ces termes existent et sont acceptés à titre d'élément générique d'un toponyme. Rappelons aussi que la majorité de ces termes sont inscrits dans le vocabulaire et chacun renvoie au terme correct.

Antre
Astroblème
Avant-plage

Baissière
Barachois
Barrière
Base d'hydravions
Bas-fond
Bassin
Bluff
Bogan
Buttereau

Camp (espace aménagé)
Camp (habitation rustique)
Camp de bûcherons
Caye
Centre domiciliaire
Cité
Cratère
Cratère de météorite
Crique (ruisseau)

Dépression
Développement
Développement domiciliaire
Développement résidentiel
District
Division
Domaine (ensemble résidentiel)
Domaine forestier
Dôme

Entrée
Éperon
Espace vert

Ferme
Forêt cantonale
Fourche

Gradin de plage
Grau

Halte

Îlet
Inlet
Inselberg
Isthme

Lotissement

Marche
Morne

Ös

Passage
Piton
Platin
Plaza
Poste
Poulier
Puits

Quartier résidentiel

Réserve de chasse
Réserve de chasse et de pêche
Réserve de pêche
Réserve naturelle
Rigolet
Rivage
Ruisselet

Sanctuaire
Secteur expérimental
Site

Traverse d'animaux

Zone résidentielle
Zoo

Annexe 2

Liste des termes géographiques à l'étude

Note

La liste des 226 termes suivants est composée de la somme des 84 derniers dossiers du premier mandat du Comité de terminologie géographique et de la Commission de toponymie et des 142 nouveaux termes formant le menu du prochain mandat pour les prochains mois, à compter d'avril 1985.

Aboiteau
Acore
Affluent
Agglomération
Aire de protection
Aire historique
Appontement
Arrière-fief
Arrière-arrière-fief
Arrondissement historique
Arrondissement naturel

Barrage
Base de plein air
Bassin hydrographique
Bassin portuaire
Bassin versant
Batardeau
Belvédère
Berge
Bogue
Bonnet
Bouche
Boule
Bureau de douane
Button

Cabouron
Calanque
Calvette
Camp de chasse
Camp de pêche
Camp de plein air
Camp de récréation
Camp de santé
Camp de vacances
Camp école
Camp sportif
Campe
Canton
Carrefour giratoire
Carrière
Cavée
Cayon
Centrale hydro-électrique
Centrale nucléaire
Centrale thermique
Centre de recherche
Centre de service aux visiteurs
Centre écologique
Centre éducatif forestier
Charge
Chaudron
Chuton
Cimetière
Circonscription électorale
Colonie de vacances
Communauté régionale
Communauté urbaine
Commune
Comté
Comté municipal
Concession
Côte
Coupe
Cul-de-sac
Cuvette

Dalle
Dam
Dame
Débouche
Décharge
Désignation courante
Digue
Diocèse
District électoral
District électoral municipal
Division cadastrale
Division d'enregistrement

Écluse
Écore
Embouchure
Embranchement
Étang littoral

Ferme expérimentale
Fief
Fond
Fonds (cadastre)
Frai
Fraie
Frayère
Fronteau

Gaine
Gare d'autobus
Gare intermodale
Gare maritime
Gouffre
Gulch
Gully

Hameau
Havre
Héliport

Jetée
Jonction

Lacon
Lacotte
Lieu-dit
Lieu historique
Littoral
Localité

Marina
Marmite
Marmite d'érosion
Mine
Môle
Monticule
Monument historique
Municipalité
Municipalité de campagne
Municipalité de canton
Municipalité de cantons-unis
Municipalité de cité
Municipalité de paroisse
Municipalité de village
Municipalité de village cri
Municipalité de village naskapi
Municipalité de village nordique
Municipalité de ville
Municipalité locale
Municipalité régionale de comté
Municipalité rurale
Municipalité urbaine

Parc de maisons mobiles
Parc historique national
Parc local
Parc national
Parc régional
Parc urbain
Parc urbain municipal
Parc zoologique
Paroisse
Paroisse religieuse
Partie de lac
Partie de réservoir
Partie de rivage
Partie de rivière
Phare
Plain
Platier
Platon

Plé
Plée
Ponceau
Pont couvert
Pont-tunnel
Port
Port de plaisance
Poste de douane
Poste de traite
Poste de transformation
Poste frontière
Prairie
Pré
Prée

Quai
Quartier
Quartier urbain

Rade
Rang
Rapidon
Ravineau
Refuge faunique
Région d'appartenance
Région géographique
Réserve écologique
Réserve faunique
Réserve faunique de saumon
Réserve indienne
Résurgence(s)
Rive
Rivière souterraine

Sablière
Sault
Saut
Secteur
Seigneurie
Sente
Sentier écologique
Site archéologique
Site historique
Station de métro
Station de recherche
Station de recherche agricole
Swamp

Terrain de jeu
Territoire
Territoire (administratif)
Territoire conventionné
Territoire de chasse
Territoire de pêche
Territoire non organisé
Tour
Tour à feu
Trait carré
Tré-carré
Trécarré
Tunnel
Tunnel (spéléologie)

Vallée glaciaire
Vallon
Verger
Village
Village cri
Village fantôme
Village historique
Village minier
Village naskapi
Village nordique
Village-rue
Ville
Ville minière
Voie de contournement
Voie de desserte
Voie d'évitement

Zone d'aménagement et de conservation
Zec-saumon
Zone
Zone d'aménagement

Annexe 3

Liste des termes géographiques normalisés et recommandés, regroupés selon la nature de la décision, et leurs coordonnées de publication

Note

La présente annexe reprend les 185 termes géographiques normalisés ou recommandés et ayant fait l'objet d'une publication à la **Gazette officielle du Québec** entre le 4 octobre 1980 et le 9 mars 1985 et pour chacun, on rappelle, à toutes fins utiles, la date de la publication. Les termes y sont répartis dans quatre groupes, deux présentant les avis de normalisation et deux autres présentant les avis de recommandation. Les avis de normalisation sont subdivisés en deux listes: les génériques odonymiques et les autres termes normalisés. Les avis de recommandation sont également scindés en deux listes: les termes en instance de normalisation et les termes simplement recommandés. Les éléments distinctifs de ces quatre groupes de termes sont décrits dans la note explicative précédant le **Vocabulaire de terminologie géographique.**

Avis de normalisation

Liste des génériques de type odonymique normalisés

Allée	G.O.Q., 4 octobre 1980, p. 9746.
Autoroute	G.O.Q., 6 décembre 1980, p. 11826.
Avenue	G.O.Q., 6 décembre 1980, p. 11826.
Boulevard	G.O.Q., 6 décembre 1980, p. 11826.
Carrefour	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Chemin	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Côte	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Cours	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Croissant	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4510.
Échangeur	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Impasse	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Montée	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Passage	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Passerelle	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4518.
Piste	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4518.
Place	G.O.Q., 4 octobre 1980, p. 9747.
Pont	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Promenade	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Rang	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Route	G.O.Q., 14 mars 1981, p. 4512.
Rue	G.O.Q., 6 décembre 1980, p. 11826.
Ruelle	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Sentier	G.O.Q., 24 janvier 1981, p. 593.
Square	G.O.Q., 4 octobre 1980, p. 9747.

Liste des autres termes normalisés

Abrupt	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Anse	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Archipel	G.O.Q., 12 février 1983, p. 691.
Baie	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Banc	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Banc de pêche	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Banc de sable	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Barre	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Batture	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Branche	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Bras	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Brisant	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Canal	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Canyon	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Chaîne de montagnes	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Chenal	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Chute	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Col	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Confluent	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8616.
Cordon littoral	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Corniche	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Coude	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Courant	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Courbe	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Crevasse	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Crique	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Détroit	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8616.
Dune	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Écueil	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Escarpement	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Esker	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Estran	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Fjord	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Flèche	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Fleuve	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8616.
Fosse	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Fossé	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8616.
Fosse à saumon	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Golfe	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8616.
Gorge	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Goulet	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Haut-fond	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Île	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Îlot	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Lac	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Lac artificiel	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Lagune	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Méandre	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Mer	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Mouillage	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.

Passe	G.O.Q., 13 novembre 1982, p. 8615.
Péninsule	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Pic	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Piémont	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Plaine	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Plateau	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Presqu'île	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Puits artésien	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Rapide	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Ravin	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Ravine	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Récif	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Remous	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Réservoir	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Rigole	G.O.Q., 12 février 1983, p. 691.
Rivière	G.O.Q., 12 février 1983, p. 691.
Roche	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Rocher	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Ruisseau	G.O.Q., 12 février 1983, p. 691.
Sommet	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1266.
Source	G.O.Q., 12 février 1983, p. 692.
Vallée	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.

Avis de recommandation

Liste 1 - Termes recommandés et en instance de normalisation

Aérodrome	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Aéroport	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Arboretum	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Arrêt ferroviaire	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Bleuetière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Camp forestier	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Camp saisonnier	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Cédrière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Commune	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Domaine	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Estuaire	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Gare ferroviaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Grève	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Hydrobase	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Jardin zoologique	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Parc public	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Plage	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Poste d'accueil	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Savane	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3952.
Secteur résidentiel	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Station de chemin de fer	G.O.Q., 26 janvier 1985.

Liste 2 - Termes recommandés

About	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Base militaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Bois	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Bosquet	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Bras mort	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Bureau de poste	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Bureau de poste militaire	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Butte	G.O.Q., 26 novembre 1983, p. 5416.
Camp militaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Cap	G.O.Q., 12 février 1983, p. 697.
Cascade	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Cascatelle	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Cataracte	G.O.Q., 19 juin 1982, p. 5617.
Caverne	G.O.Q., 1er octobre 1983, p. 4493.
Centre de ski	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Centre de villégiature	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Champ	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Colline	G.O.Q., 26 novembre 1983, p. 5416.

Coteau	G.O.Q., 26 novembre 1983, p. 5416.
Cratère météorique	G.O.Q., 1er octobre 1983, p. 4493.
Crête	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Débarcadère	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Défilé	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Dépôt forestier	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
District judiciaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Division de recensement	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Ensemble résidentiel	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Étang	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Falaise	G.O.Q., 12 février 1983, p. 697.
Fleuve côtier	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Fondrière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Forêt	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Forêt domaniale	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Forêt expérimentale	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Fort	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Grotte	G.O.Q., 1er octobre 1983, p. 4493.
Kettle	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Lac salé	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Langue de terre	G.O.Q., 12 février 1983, p. 697.
Marais	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Mare	G.O.Q., 21 janvier 1984, p. 247.
Marécage	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Massif	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Mont	G.O.Q., 26 novembre 1983, p. 5416.
Montagne	G.O.Q., 26 novembre 1983, p. 5416.
Niche	G.O.Q., 1er octobre 1983, p. 4493.
Parc de récréation	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Pépinière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Pointe	G.O.Q., 12 février 1983, p. 697.
Pont naturel	G.O.Q., 20 août 1982, p. 3786.
Portage	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Promontoire	G.O.Q., 12 février 1983, p. 697.
Puits naturel	G.O.Q., 20 août 1983, p. 3786.
Région	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Région administrative	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Réserve militaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Sentier de migration	G.O.Q., 9 mars 1985.
Station de ski	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Station forestière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Station météorologique	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Station militaire	G.O.Q., 26 janvier 1985.
Station radar	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Terrain de camping	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Terrasse	G.O.Q., 19 mars 1983, p. 1267.
Tourbière	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3958.
Versant	G.O.Q., 1er octobre 1983, p. 4493.
Village forestier	G.O.Q., 25 août 1984, p. 3959.
Zone d'exploitation contrôlée	G.O.Q., 26 janvier 1985.

INDEX

Note

Les chiffres renvoient aux pages.

A

Aboiteau, 32
About, 7,38
Abrupt, 7,36
Acore, 32
Aérodrome, 7,38
Aéroport, 7,38
Affluent, 32
Agglomération, 32
Aire de protection, 32
Aire historique, 32
Allée, 7,35
Ancrage, 7
Anse, 7,36
Antre,7,30
Appontement, 32
Arboretum, 7,38
Archipel, 7,36
Arrêt, 7
Arrêt ferroviaire, 7,38
Arrêt sur fanion, 8
Arrière-fief, 32
Arrière-arrière-fief, 32
Arrondissement historique, 32
Arrondissement naturel, 32
Astroblème, 8,30
Autoroute, 8,35
Avant-plage, 30
Avenue, 8,35

B

Baie, 8,36
Baignage, 8
Baissière, 8,30
Banc, 8,36
Banc de pêche, 8,36
Banc de sable, 8,36
Barachois, 9,30
Barrage, 32
Barre, 9,36
Barrière, 9,30
Base de plein air, 32
Base d'hydravions, 9,30
Base militaire, 9,38
Bas-fond, 9,30
Bassin, 30
Bassin hydrographique, 32
Bassin portuaire, 32
Bassin versant, 32
Batardeau, 32
Batture, 9,36
Belvédère, 32
Berge, 32
Bleuetière, 9,38
Bluff, 30
Bogan, 9,30
Bogue, 32
Bois, 9,38
Boisé, 9
Bonnet, 32
Bosquet, 9,38
Bouche, 32
Boule, 32
Boulevard, 9,35
Branche, 9,36
Bras, 10,36
Bras mort, 10,38
Brisant, 10,36
Bureau de douane, 32

B (suite)

Bureau de poste, 10,38
Bureau de poste militaire, 10,38
Butte, 10,38
Buttereau, 10,30
Button, 32

C

Cabouron, 32
Cairn, 10
Calanque, 32
Calvette, 32
Camp (espace aménagé), 30
Camp (habitation rustique), 30
Camp d'automne, 10
Camp de bûcherons, 10,30
Camp de chasse, 32
Camp de pêche, 32
Camp de plein air, 32
Camp de printemps, 10
Camp de récréation, 32
Camp de santé, 32
Camp d'été, 10
Camp de vacances, 32
Camp-école, 32
Camp d'hiver, 10
Camp forestier, 10,38
Camp militaire, 11,38
Camp saisonnier, 11,38
Camp sportif, 32
Campe, 32
Camping, 11
Canal, 11,36
Canal de navigation, 11
Canton, 32
Canyon 11,36
Cap, 11,38
Carré, 11
Carrefour, 11,35
Carrefour giratoire, 32
Carrière, 32
Cascade, 11,38
Cascatelle, 11,38
Cataracte, 11,38
Cavée, 32
Caverne, 11,38
Caye, 11,30
Cayon, 32
Cédrière, 11,38
Centrale hydro-électrique, 32
Centrale nucléaire, 32
Centrale thermique, 32
Centre de recherche, 32
Centre de service aux visiteurs, 32
Centre de ski, 12,38
Centre de villégiature, 12,38
Centre d'interprétation
de la nature, 12
Centre domiciliaire, 12,30
Centre écologique, 32
Centre éducatif forestier, 32
Chaîne de montagnes, 12,36
Champ, 12,38
Charge, 32
Chaudron, 32
Chemin, 12,35
Chenail, 12
Chenal, 12,36
Chenal de navigation, 12
Chute, 12,36
Chuton, 32
Cimetière, 32
Circonscription électorale, 32
Cité, 30
Col, 12,36
Colline, 12,38
Colonie de vacances, 32
Communauté régionale, 32
Communauté urbaine, 32
Commune, 12,32,38
Comté, 32
Comté municipal, 32
Concession, 32
Confluent 13,36
Cordon littoral, 13,36
Corniche, 13,36

C (suite)

Côte, 13,32,35
Coteau, 13,39
Coude, 13,36
Coulée, 13
Coupe, 32
Courant, 13,36
Courbe, 13,36
Cours, 13,35
Cran, 13
Cratère, 30
Cratère de météorite, 13,30
Cratère météorique, 13,39
Crête, 14,39
Crevasse, 14,36
Crique, 14,36
Crique (ruisseau), 14,30
Croissant, 14,35
Cul-de-sac, 32
Cuvette, 32
Cuvette de fusion, 14
Cuvette de fusion de glace morte, 14
Cuvette de fusion glaciaire, 14
Cuvette de glace morte, 14

D

Dalle, 33
Dam, 33
Dame, 33
Débarcadère, 14,39
Débouche, 33
Décharge, 33
Défilé, 14,39
Dépôt, 14
Dépôt forestier, 14,31
Dépression, 30
Désignation courante, 33
Détroit, 15,36
Développement, 15,30
Développement domiciliaire, 15,30
Développement résidentiel, 15,30
Digue, 33
Diocèse, 33
District, 15,30
District électoral, 33
District électoral municipal, 33
District judiciaire, 15,39
Division, 30
Division cadastrale, 33
Division d'enregistrement, 33
Division de recensement, 15,39
Domaine, 15,38
Domaine (ensemble résidentiel), 30
Domaine forestier, 15,30
Dôme, 15,30
Dune, 15,36

E

Échangeur, 15,35
Écluse, 33
Écore, 33
Écueil, 16,36
Embarcadère, 16
Embouchure, 33
Embranchement, 33
Ensemble résidentiel, 16,39
Entrée, 30
Éperon, 30
Escarpement, 16,36
Esker, 16,36
Espace vert, 30
Estran, 16,36
Estuaire, 16,38
Étang, 16,39
Étang littoral, 33

F

Falaise, 16,39
Ferme, 30
Ferme expérimentale, 33
Fief, 33
Fjord, 16,36
Flèche, 16,36
Flèche littorale, 16
Fleuve, 17,36
Fleuve côtier, 17,39
Fond, 33
Fonds (cadastre), 33
Fondrière, 17,39
Forêt, 17,39
Forêt cantonale, 30
Forêt domaniale, 17,39
Forêt expérimentale, 17,39
Fort, 17,39
Fosse, 17,36
Fossé, 17,36
Fosse à saumon, 17,36
Fourche, 17,30
Frai, 33
Fraie, 33
Frayère, 33
Fronteau, 33

G

Gaine, 33
Gare, 17
Gare d'autobus, 33
Gare ferroviaire, 18,38
Gare intermodale, 33
Gare maritime, 33
Golfe, 18,36
Gorge, 18,36
Gouffre, 33
Goulet, 18,36
Gradin de plage, 30
Grau, 18,30
Grève, 18,38
Grotte, 18,39
Gulch, 33
Gully, 33

H

Halte, 18,30
Halte routière, 18
Hameau, 33
Haut-fond, 18,36
Havre, 33
Héliport, 33
Hydrobase, 18,38

I

Île, 19,36
Îlet, 19,31
Îlot, 19,36
Impasse, 19,35
Inlet, 31
Inselberg, 31
Isthme, 31

J

Jardin zoologique, 19,38
Jetée, 33
Jonction, 33

K

Kettle, 19,39

L

Lac, 20,36
Lac artificiel, 20,36
Lac salé, 20,39
Lacon, 33
Lacotte, 33
Lagune, 20,36
Langue de terre, 20,39
Lieu-dit, 33
Lieu historique, 33
Littoral, 33
Localité, 33
Lotissement, 31

M

Marais, 20,39
Marche, 20,31
Mare, 20,39
Marécage, 20,39
Marina, 33
Marmite, 33
Marmite d'érosion, 33
Marsh, 20
Massif, 21,39
Méandre 21,36
Mer, 21,36
Mine, 33
Môle, 33
Mont, 21,39
Montagne, 21,39
Montée, 21,35
Monticule, 33
Monument historique, 33
Morne, 31
Mouillage, 21,36
Municipalité, 33
Municipalité de campagne, 33
Municipalité de canton, 33
Municipalité de cantons-unis, 33
Municipalité de cité, 33
Municipalité de paroisse, 33
Municipalité de village, 33
Municipalité de village cri, 33
Municipalité de village naskapi, 33
Municipalité de village nordique, 33
Municipalité de ville, 33
Municipalité locale, 33
Municipalité régionale de comté, 33
Municipalité rurale, 33
Municipalité urbaine, 33

N

Niche, 21,39

O

Ös, 21,31

P

Parc de maisons mobiles, 33
Parc de récréation, 22,39
Parc historique national, 33
Parc local, 33
Parc national, 33
Parc public, 22,38
Parc régional, 33
Parc urbain, 33
Parc urbain municipal, 33
Parc zoologique, 33
Paroisse, 33
Paroisse religieuse, 33
Partie de lac, 33
Partie de réservoir, 33
Partie de rivage, 33
Partie de rivière, 33
Passage, 22,31,35
Passe, 22,37
Passerelle, 22,35
Péninsule, 22,37
Pépinière, 22,39
Phare, 33
Pic, 22,37
Piémont, 22,37
Piste, 22,35
Piton, 22,31
Place, 23,35
Plage, 23,38
Plain, 33
Plaine, 23,37
Plateau, 23,37
Platier, 33
Platin, 31
Platon, 33
Plaza, 31
Plé, 34
Plée, 34
Pointe, 23,39
Ponceau, 34
Pont, 23,35
Pont couvert, 34
Pont naturel, 23,39
Pont-tunnel, 34
Port, 34
Port de plaisance, 34
Portage, 23,39
Poste, 31
Poste d'accueil, 23,38
Poste de douane, 34
Poste de traite, 34
Poste de transformation, 34
Poste-frontière, 34
Poulier, 23,31
Pourvoierie, 24
Prairie, 34
Pré, 34
Prée, 34
Presqu'île, 24,32
Promenade, 24,35
Promontoire, 24,39
Puits, 24,31
Puits artésien, 24,37
Puits naturel, 24,39

Q

Quai, 34
Quartier, 34
Quartier résidentiel, 24,31
Quartier urbain, 34

R

Rade, 34
Rang, 25,34,35
Rapide, 25,37
Rapidon, 34
Ravin, 25,37
Ravine, 25,37
Ravineau, 34
Récif, 25,37
Refuge faunique, 34
Région, 25,39
Région administrative, 25,39
Région d'appartenance, 34
Région géographique, 34
Remous, 25,37
Réserve de chasse, 31
Réserve de chasse et de pêche, 31
Réserve de pêche, 31
Réserve écologique, 34
Réserve faunique, 34
Réserve faunique de saumon, 34
Réserve indienne, 34
Réserve militaire, 25,39
Réserve naturelle, 31
Réservoir, 25,37
Résurgence(s), 34
Rigole, 26,37
Rigolet, 26,31
Rivage, 31
Rive, 34
Rivière, 26,37
Rivière souterraine, 34
Roche, 26,37
Rocher, 26,37
Route, 26,35
Rue, 26,35
Ruelle, 26,35
Ruisseau, 26,37
Ruisselet, 26,31

S

Sablière, 34
Sanctuaire, 31
Sault, 34
Saut, 34
Savane, 27,38
Secteur, 34
Secteur expérimental, 31
Secteur résidentiel, 27,38
Seigneurie, 34
Sente, 34
Sentier, 27,35
Sentier de migration, 27,39
Sentier écologique, 34
Site, 31
Site archéologique, 34
Site historique, 34
Sommet, 27,37
Source, 27,37
Square, 27,35
Station, 27
Station de chemin de fer, 27,38
Station de métro, 34
Station de recherche, 34
Station de recherche agricole, 34
Station de ski, 27,39
Station forestière, 27,39
Station météorologique, 27,39
Station militaire, 28,39
Station radar, 28,39
Swamp, 34

T

Terrain de camping, 28,39
Terrain de jeu, 34
Terrasse, 28,39
Territoire, 34
Territoire (administratif), 34
Territoire conventionné, 34
Territoire de chasse, 34
Territoire de pêche, 34
Territoire non organisé, 34
Tour, 34
Tour à feu, 34
Tourbière, 28,39
Trait carré, 34
Traverse d'animaux, 31
Tré-carré, 34
Trécarré, 34
Tunnel, 34
Tunnel (spéléologie), 34

V

Vallée, 28,37
Vallée glaciaire, 34
Vallon, 34
Verger, 34
Versant, 28,39
Village, 34
Village cri, 34
Village fantôme, 34
Village forestier, 28,39
Village historique, 34
Village minier, 34
Village naskapi, 34
Village nordique, 34
Village-rue, 34
Ville, 34
Ville minière, 34
Villégiature, 28
Voie de contournement, 34
Voie de desserte, 34
Voie d'évitement, 34

Z

Zec-saumon, 34
Zone, 34
Zone d'aménagement, 34
Zone d'aménagement et de conservation, 34
Zone d'exploitation contrôlée, 29,39
Zone résidentielle, 29,31
Zoo, 29,31